

La Messagerie d'Ézanville

n° 13 / février 2022



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

PLAN-CLIMAT.AGGLO-PLAINEVALLEE.FR

Contribuez à
l'appel à idées
jusqu'au
31 mars



Communauté
d'Agglomération
Plaine Vallée
Forêt de Montmorency



Monsieur le Maire, accompagné de son adjointe aux Finances Mme Rafaitin-Marin, de la directrice générale des services et de la directrice du service Financier, a reçu chaque service, comme ici avec le Pôle Socio-éducatif et son adjointe Mme Malet, afin de procéder aux arbitrages du budget 2022.



Chères Ézanvilloises, chers Ézanvillois,

Devons-nous encore évoquer le sujet de l'épidémie du COVID.

Oui et selon les chiffres, nous allons devoir vivre avec pendant un certain temps mais nous pouvons nous réjouir de la continuité des services municipaux malgré quelques absences dans différents secteurs. Concernant les services publics, j'ai été interpellé par les multiples fermetures de notre bureau de poste, fermetures dues à l'absence de personnel souffrant du Covid ou étant « cas contact ». J'ai adressé un courrier à notre référente de la poste et j'attends un retour de sa part.

Depuis le mercredi 26 janvier et jusqu'au lundi 28 février vous avez la possibilité de vous exprimer sur la modification simplifiée du PLU, modification nécessaire pour permettre à notre projet de réaménagement du Val d'Ezanville de ne pas prendre de retard.

Notre projet avance et dès le lundi 7 février vous pourrez constater la présence de véhicules pour le défrichage et l'abattage d'arbres en vue de l'intervention de l'INRAP (recherches archéologiques préventives) sur une parcelle de 4,5 hectares dans la zone non bâtie de notre zone d'activités. Une partie des arbres seront abattus à l'exception d'un arbre remarquable. Une bande végétale de 3 mètres sera conservée en périphérie externe de ZA (écran végétal).

Depuis la pose du portique et la mise en place de l'ALGECO qui abrite le gardien, les entrées/sorties sont très bien gérées.

Malgré des actions de nettoyage, nous déplorons que certaines personnes sans scrupule viennent encore déposer des déchets. Nous multiplions les rondes avec notre police municipale aidée par la gendarmerie. Nous visionnons régulièrement avec le Centre de Surveillance Urbain les bandes afin d'appréhender ces personnes.

La sécurité des Ézanvillois est une de nos priorités. Ainsi, vous avez pu constater la pose de plateaux surélevés sur la RD370 ainsi que rue de la Gare. En plus, des feux (équipés de coup de poing) vont être mis en fonction en haut de la rue de Condé, feux qui serviront principalement aux collégiens qui traversent cet axe. Depuis des mois, les habitants de l'avenue de Verdun et de la rue du Chemin de fer m'avaient interpellé concernant la vitesse de certains véhicules et la problématique du changement de côté les 1^{er} et 16 du mois. J'ai donc décidé la suppression du stationnement alterné et le marquage a été effectué. Les riverains commencent à s'habituer. Cette période de test a permis de constater que nous pouvions ajouter des places supplémentaires sans gêner la circulation du bus de la RATP avenue de Verdun. Le nécessaire va être fait très rapidement.



Avec tout mon dévouement.

Éric BATTAGLIA



Le Maire vous reçoit - sur rendez-vous - 0139354485 - secretariat.mairie@ezanville.fr

URBANISME



**Projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme :
avis de mise à disposition du public**

Le public est informé que par arrêté n° 2021-169, en date du 8 décembre 2021, Monsieur le Maire d'Ézanville a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'objet de cette procédure est de supprimer l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Val d'Ézanville et d'adapter les règles relatives à la zone UI et secteur Ulpr. Il convient également de rectifier une erreur matérielle sur le plan de zonage et de modifier la limite de zonage entre les zones Ulpr et UGApr.

Le public est informé que par délibération n° 01/2022, du Conseil Municipal, en date du 6 janvier 2022, la procédure de concertation du public a été fixée.

Le public pourra consulter le dossier du **mercredi 26 janvier 2022 à 9h00 au lundi 28 février 2022, 17h00**, soit pendant une période de 34 jours consécutifs.

La mise à disposition du public se déroulera, à la mairie d'Ézanville, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir le lundi au vendredi de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 17h20.

Pendant toute la durée de la mise à disposition :

- le public pourra prendre connaissance du dossier de modification simplifiée du PLU et

consigner ses observations sur le registre, à feuillets non mobiles et côté par le maire, ouvert à cet effet, en mairie d'Ézanville, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

- le dossier de modification simplifiée du PLU sera mis en ligne, pendant la même durée, sur le site internet de la ville www.ezanville.fr, à la rubrique « cadre de vie/urbanisme ».

- les éventuelles observations sur le projet de modification pourront également être adressées par écrit à Monsieur le Maire, à l'adresse du lieu où se déroule la mise à disposition, Mairie d'Ézanville, Place Jules Rodet, 95460 Ézanville ou par email à l'adresse suivante :

modificationsimplifiee.plu2022.ezanville@orange.fr (à noter que les

courriers et courriels adressés en dehors des dates et heures butoirs d'ouverture de la mise à disposition à savoir du mercredi 26 janvier 2022 à 9h00 au lundi 28 février 2022 17h00, ne pourront être pris en compte).

- les copies du dossier seront réalisées aux seuls frais du demandeur.

- la responsable administrative du dossier est Mme DUBY – service urbanisme Mairie d'Ézanville - au : 0139910013

- le dossier de mise à disposition comportera, conformément aux dispositions de l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme, une notice de présentation avec exposé des

motifs et justifications, le projet modifié, les avis éventuels des personnes publiques associées ainsi que la délibération du Conseil municipal et l'arrêté municipal engageant la procédure, l'annonce légale, l'avis de mise à disposition.

- À l'expiration du délai de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée, les registres seront clos et signés par Monsieur le Maire.

À l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire, en présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

Ouverture du Petit Rosne : le SIAH lance sa page Facebook

Une page a été créée par le SIAH à l'attention des habitants d'Ézanville et de ses environs pour décrire et expliquer le projet de renaturation du Petit Rosne à Ézanville : www.facebook.com/petit.rosne.ezanville/



DOSSIER

Rapport des orientations budgétaires 2022

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) expose une analyse de l'environnement économique local, fait le point financier de la commune, et donne les orientations budgétaires pour l'année suivante. Le ROB a été présenté en commission des finances le 18 janvier 2022.

Suite à la présentation des évolutions passées des principales données financières de la collectivité (document disponible sur ezanville.fr) , il convient d'analyser les évolutions projetées dans le cadre de la construction du budget primitif 2022.

Les principaux arbitrages sur les budgets des directions démontrent la volonté de la Commune de garantir les services à destination des administrés pour :

Poursuivre la qualité de services à la population :

- Contribution à la qualité du cadre éducatif en poursuivant la rénovation des équipements et des écoles,
- Développement de la communication avec les habitants via la Messagerie d'Ézanville, les panneaux lumineux et le Facebook de la ville,
- Lancement de la révision du PLU.

Garantir la sécurité des habitants :

- Recrutement d'un policier municipal supplémentaire pour renforcer les effectifs,
- Renouvellement du parc des caméras de vidéoprotection,
- Poursuite des opérations tranquillité vacances durant les vacances,
- Soutien à la vaccination grâce à la mise en place de centres éphémères sur la ville.

Améliorer la qualité du cadre de vie :

- Poursuite des efforts en matière de fleurissement,

- Maintien des moyens au service de la propreté urbaine,
- Poursuite de l'entretien et de la rénovation de la voirie,
- Travaux sur la réhabilitation de la ZAC d'Ézanville,
- Favoriser le développement Durable (Véhicules électriques, ITE, Chaudières...).

Assurer le développement culturel et sportif et favoriser le vivre ensemble :

- Organisation d'événements festifs et fédérateurs,
- Poursuite d'une politique jeunesse adaptée aux jeunes Ézanvillois,
- Lancement des études pour la construction d'un pôle culturel,
- Soutien au tissu associatif,
- Accompagnement adapté des familles, des parents et des seniors,
- Démarrage des activités au sein de la maison relais.

La situation financière de la commune restant très saine,

il est envisageable d'avoir recours à l'emprunt sur les prochaines années, pour la réalisation des projets programmés sur la durée du mandat :

- Construction du Pôle Culturel,
- Participation à l'aménagement de la ZAC,
- Aménagement du Pôle gare.

L'année 2022, sera une année pour la réflexion et la préparation de ces projets.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses seront axées sur la masse salariale qui devra être limitée. Il est à souligner que les charges de gestion courante seront impactées par la hausse liée à la revalorisation des marchés (chauffage, eau, gaz, électricité...). Les autres charges et subventions aux associations et au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) devraient rester stables.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement évolueront de la manière suivante :

- Fiscalité : aucune augmentation des taxes n'est envisagée par la municipalité. L'augmentation ne sera basée que sur la revalorisation des bases fiscales.
- DGF : elle devrait rester stable par rapport à 2021. Une baisse serait liée aux variables d'ajustements en cours d'année.

En ce qui concerne les produits de services, ils seront à moduler en fonction de la crise du COVID.

Section d'investissement

Les projets prioritaires pour l'année 2022, et sans préjudice des propositions non inscrites au programme de l'équipe municipale à ce jour, sont les suivants :

- Ravalement ITE de l'école Pierre et Marie Curie, de l'école Camus Anglade, de l'école Le Village
- Poursuite des travaux de restauration de l'église
- Projet de la construction d'un Pôle Culturel (Réalisation des études)
- Renouvellement du parc informatique et des besoins majeurs en termes de technicité
- Entretien des bâtiments communaux et notamment du patrimoine scolaire et sportif
- Travaux de ravalement de la façade et de la toiture de la copropriété « Rue Anglade »

La capacité d'investissement 2022 s'élève environ 3500 000 €.



PLAN CLIMAT

AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

PLAN-CLIMAT.AGGLO-PLAINEVALLEE.FR

Contribuez à
l'appel à idées
jusqu'au
31 mars



Plan Climat : contribuez à l'appel à idées jusqu'au 31 mars !

Il y a un an, Plaine Vallée a lancé l'élaboration de son plan climat air énergie territorial (PCAET). Aujourd'hui, habitants, associations, acteurs du territoire sont appelés à prendre part au projet en proposant leurs initiatives pour encourager le territoire à être plus résilient et diminuer son empreinte carbone.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé le pouvoir des intercommunalités en la matière. Elle leur attribue le rôle de coordinateur de la transition énergétique à l'échelle de leur territoire.

Piloté donc par Plaine Vallée, le plan climat air énergie territorial (PCAET) est un outil de planification en matière de politique climatique et énergétique des collectivités. Il vise à lutter contre le changement climatique, notamment par le développement des énergies renouvelables et la maîtrise des consommations énergétiques.

La transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air requièrent une action collective, citoyenne et orchestrée au niveau local. C'est pourquoi l'élaboration du PCAET mobilise tous les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, commerces, associations, citoyens, fournisseurs d'énergie...).

LES PRINCIPALES ÉTAPES DU PCAET

Le PCAET comprend :

- **un diagnostic** (consultable sur www.agglo-plainevallee.fr/wp-content/uploads/2021/12/Presentation-Diagnostic-10-02-21.pdf) : présenté l'année dernière, la synthèse de celui-ci révèle qu'en général sur le territoire de Plaine Vallée, les émissions de CO2 et les consommations d'énergies ont baissé ces dernières années, mais pas assez vite ! Le résidentiel est clairement le premier poste de consommation d'électricité et d'émission de gaz à effet de serre, suivi dans une moindre mesure, des transports et des activités tertiaires.
- **une stratégie territoriale.**
- **un plan d'actions** portant sur : l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, la valorisation

Contribuez à
l'appel à idées
jusqu'au
31 mars



du potentiel d'énergie issue de la récupération, le développement du stockage et optimisation de la distribution d'énergie, le développement de territoires à énergie positive, la limitation des émissions de gaz à effet de serre, l'anticipation des impacts du changement climatique.

- **un dispositif de suivi et d'évaluation.**

Le PCAET doit être révisé tous les 6 ans et prendre en compte les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et de cohérence territoriale (SCOT).



APPEL À IDÉES

Exprimez vos idées pour aider le territoire à lutter contre le changement climatique. Contribuez en ligne jusqu'au 31 mars !

Habitants, associations, acteurs du territoire... c'est le moment de proposer vos initiatives pour encourager le territoire à être plus résilient et diminuer son empreinte carbone.

Neuf thématiques sont ciblées, en raison de leur impact sur les émissions de CO2 du territoire : Énergie, Rénovation des bâtiments, Mobilité et transports, Aménagement & Urbanisme, Agriculture & alimentation, Vie économique, Gestion des déchets, Éducation & sensibilisation, Espaces naturels, forêt & biodiversité.

Vous avez jusqu'au 31 mars pour proposer vos initiatives et aider Plaine Vallée à établir des solutions concrètes pour endiguer le changement climatique et favoriser la transition énergétique du territoire.

Contribuez via ce site internet :

<https://plan-climat.agglo-plainevallee.fr/appel-a-idees/1046/exprimez-vos-idees-pour-aider-le-territoire-a-lutter-contre-le-changement-climatique/contributions>





Jeu-concours des décorations de Noël : les résultats !

Pour la 2^e année consécutive, la Ville proposait un jeu-concours des décorations de Noël. Une cérémonie était organisée le 29 janvier dernier en mairie afin de récompenser les gagnants.

Pour cette deuxième édition, une dizaine de participants se sont inscrits, répartis dans trois catégories distinctes : maisons et jardins, fenêtres et balcons, commerces et services. L'objectif était d'inviter les Ézanvillois à participer à la valorisation de la ville et à sa mise en lumière pour Noël.

Le jury, composé d'élus de la majorité et de l'opposition ainsi que d'agents de la ville a parcouru la ville durant une soirée afin d'admirer et de juger les décorations.

Une note sur 20 a alors été attribuée en fonction de la densité, de la répartition, de l'originalité et de la qualité des éclairages. C'est ensuite 9 lauréats qui ont été désignés - soit 3 gagnants pour les 3 catégories - et qui se sont vus remettre de la part de

Monsieur Le Maire, Éric Battaglia, et de son Adjoint à l'événementiel Guy Barrière, un bon cadeau d'une valeur de 100 €, 50 € ou 30 € ainsi qu'un certificat mentionnant le 1^{er}, 2^e ou 3^e prix.

1^{ÈRE} CATÉGORIE : PARTICULIERS - MAISONS ET JARDINS

1^{er} prix : **Martine Molet**
2^e prix : **Michelle Jourdain**
3^e prix : **Jacqueline Temmerman**

2^E CATÉGORIE : PARTICULIERS - FENÊTRES ET BALCONS

1^{er} prix : **M. et Mme Petillot**
2^e prix : **Alain Monnet**

3^E CATÉGORIE : COMMERCES ET SERVICES

1^{er} prix : **Accueil périscolaire Paul Fort**
2^e prix : **Accueil périscolaire Pierre et Marie Curie**
3^e prix : **Pascale Jacquot - Commerce « Meli Melo »**

Bravo à tous les participants qui, de par leur travail et leur créativité, égayent les rues de leur quartier et participent ainsi à l'embellissement de la ville à l'occasion des fêtes de fin d'année. Un grand merci à tous et rendez-vous l'année prochaine pour une troisième édition du concours !

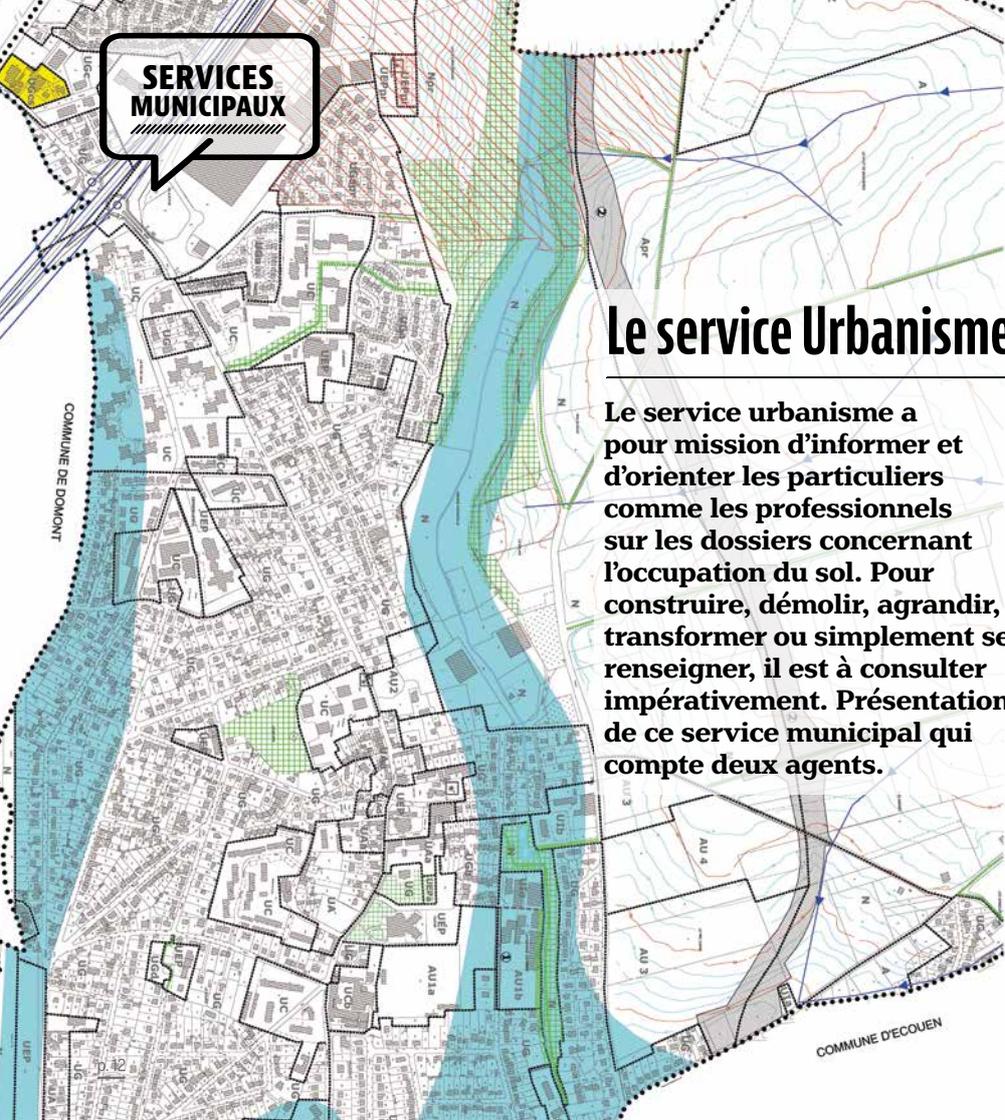


Nouveau : livres audio à la bibliothèque

Afin de développer des fonds de lecture à destination des publics empêchés possédant des difficultés

de lecture, la bibliothèque municipale, en partenariat avec le réseau de lecture publique Plaine Vallée, a fait l'acquisition de livres audio (Audiolib). Au format CD MP3 pour la plupart en lecture intégrale, CD audio pour les plus courts, les Audiolib sont des livres lus par des comédiens professionnels et parfois par l'auteur lui-même.



A detailed urban planning map of Donmont, France. The map shows various zones with different colors and patterns: green for parks or green spaces, blue for water bodies, and various shades of grey and white for urban areas. A speech bubble in the top left corner points to a specific area labeled 'SERVICES MUNICIPAUX'. The map is bordered by 'COMMUNE DE DONMONT' on the left and 'COMMUNE D'ECOUEN' at the bottom. A river, likely the Aube, flows through the center of the town. The map includes street names, lot numbers, and various planning codes like 'UC', 'AU 3', 'AU 4', 'AU 5', 'AU 6', 'AU 7', 'AU 8', 'AU 9', 'AU 10', 'AU 11', 'AU 12', 'AU 13', 'AU 14', 'AU 15', 'AU 16', 'AU 17', 'AU 18', 'AU 19', 'AU 20', 'AU 21', 'AU 22', 'AU 23', 'AU 24', 'AU 25', 'AU 26', 'AU 27', 'AU 28', 'AU 29', 'AU 30', 'AU 31', 'AU 32', 'AU 33', 'AU 34', 'AU 35', 'AU 36', 'AU 37', 'AU 38', 'AU 39', 'AU 40', 'AU 41', 'AU 42', 'AU 43', 'AU 44', 'AU 45', 'AU 46', 'AU 47', 'AU 48', 'AU 49', 'AU 50', 'AU 51', 'AU 52', 'AU 53', 'AU 54', 'AU 55', 'AU 56', 'AU 57', 'AU 58', 'AU 59', 'AU 60', 'AU 61', 'AU 62', 'AU 63', 'AU 64', 'AU 65', 'AU 66', 'AU 67', 'AU 68', 'AU 69', 'AU 70', 'AU 71', 'AU 72', 'AU 73', 'AU 74', 'AU 75', 'AU 76', 'AU 77', 'AU 78', 'AU 79', 'AU 80', 'AU 81', 'AU 82', 'AU 83', 'AU 84', 'AU 85', 'AU 86', 'AU 87', 'AU 88', 'AU 89', 'AU 90', 'AU 91', 'AU 92', 'AU 93', 'AU 94', 'AU 95', 'AU 96', 'AU 97', 'AU 98', 'AU 99', 'AU 100'.

SERVICES MUNICIPAUX

Le service Urbanisme

Le service urbanisme a pour mission d'informer et d'orienter les particuliers comme les professionnels sur les dossiers concernant l'occupation du sol. Pour construire, démolir, agrandir, transformer ou simplement se renseigner, il est à consulter impérativement. Présentation de ce service municipal qui compte deux agents.

Le service Urbanisme est animé par Isabelle Duby, responsable du Service et Nadine Zumburn, assistante administrative.

UN RÔLE D'INFORMATION

Une des missions du service est d'informer, d'orienter les particuliers comme les professionnels sur les dossiers concernant l'occupation du sol et de réaliser un examen technique et réglementaire des dossiers d'Autorisation de droit des sols (ADS).

UN RÔLE INSTRUCTEUR

Le service urbanisme vous accompagne et vous conseille dans toutes vos démarches concernant vos projets d'aménagement, de construction, de rénovation, d'opération foncière, de travaux divers (enseignes, coupes et abattages d'arbres...) ainsi que pour vos formalités avant mutation (vente) ou des renseignements concernant votre propriété (renseignements cadastraux). D'autres missions sont venues étoffer le traitement des Autorisations de droit des sols (ADS) :

- L'élaboration et la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme et des procédures de révision ou de modification de celui-ci afin d'adapter les règles conformément aux évolutions du code de l'urbanisme et des normes supra-communales (notamment

le Schéma Directeur de la Région Île de France) avec pour objectif la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti ou paysager de la commune.

- Le contrôle des travaux en cours sur la commune, avec la possibilité d'engagement de procédures pénales pour les contrevenants.
- La gestion du contentieux administratif contre les décisions d'autorisation ou de refus de droit des sols
- La politique foncière du territoire communal par le biais de :
 - l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner (DIA), préalable à toute vente de biens immobiliers.
 - la préparation des dossiers d'acquisition, de cession, d'échange de parcelles, de rétrocession de voiries.
- Le suivi des objectifs des lois SRU et ALUR en matière de quota de logements sociaux.
- Le suivi de procédure d'infraction en matière de pollution, de péril ou d'insalubrité en lien avec les inspecteurs des services de l'Etat.

Le service urbanisme assure donc un rôle très important auprès du public et des professionnels par l'expertise technique et juridique qu'il apporte à la réalisation des projets d'intérêt privé ou public.

Isabelle Duby - Responsable du service Urbanisme

Entrée par voie de concours dans la fonction publique territoriale, après une maîtrise en droit, j'ai assuré des fonctions d'instructeur droit des sols dans plusieurs collectivités. En 2013, j'ai été nommée Responsable Urbanisme au sein de la commune d'Ezanville.

Je vérifie la conformité des demandes d'autorisation, en matière d'urbanisme et de publicité, au regard des règles du PLU (Plan local d'Urbanisme) et du RLP (Règlement Local de Publicité).

Assermentée, je procède au recolement des travaux et aménagements suite aux autorisations délivrées par la collectivité.

Avant le dépôt d'un dossier, je propose toujours au pétitionnaire, une étude de l'avant-projet afin de vérifier le respect réglementaire et architectural de ce dernier.

Il s'agit, en effet, d'établir une collaboration constructive avec le demandeur en tenant compte des contraintes réglementaires et des volontés de projets.

Pour mener à bien de telles missions, l'étendue des savoirs est vaste et dense. Parmi les incontournables : avoir une bonne connaissance du code de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement, du droit de la propriété, du PLU, maîtriser la lecture des plans de construction et les principes de l'intégration paysagère, ... et suivre l'évolution de l'ensemble de ces normes.



Je procède également à la rédaction de dossiers relatifs aux procédures de modification du PLU, de rétrocession de voirie, de mise en sécurité de bâtiments. Je rédige les projets de délibération présentés aux membres du Conseil Municipal.

Nadine Zumbrunn - Assistante administrative du service Urbanisme

Après une expérience professionnelle dans le domaine de l'enfance, j'ai choisi d'intégrer le service Urbanisme de la ville, il y a plus de 10 ans. Aujourd'hui, je conseille les administrés dans leurs démarches, je les informe en fonction de leur projet de la procédure à suivre.

J'enregistre le dépôt du dossier puis j'envoie une copie, pour consultation, à différents organismes et administrations.

Je commence l'étude en vérifiant chaque pièce et notifie le délai d'instruction au pétitionnaire. Après validation du dossier par Madame Duby, je présente à la signature de l'adjoint au maire un arrêté qui doit obligatoirement être affiché sur le site concerné. À l'achèvement des travaux, une visite est programmée, puis un certificat, signé par l' élu, est délivré si toutes les conditions sont réunies.

Par ailleurs, j'assure le suivi et la gestion du logiciel métier et je participe également aux différentes missions du service en qualité d'assistante.



PORTRAIT



M. le Maire, accompagné de son adjointe aux Affaires sociales Mme Saretto, s'est déplacé au domicile de Mme Hesse afin de lui offrir un bouquet de fleurs et de partager un petit moment convivial.

Rencontre avec Jacqueline Hesse, une centenaire Ezanvilloise

Le 11 janvier dernier, M. le Maire accompagné de son adjointe aux Affaires sociales Mme Saretto, s'est rendu au domicile de Mme Jacqueline Hesse pour lui souhaiter un très joyeux anniversaire pour ses 100 ans. L'occasion de lui poser quelques questions.

Depuis quand habitez-vous Ézanville ?

J'habite la rue du chemin de fer depuis 1962. Nous nous y sommes installés avec mes parents car nous avons de la famille à Ézanville. La seconde motivation pour venir vivre dans cette ville était la proximité avec la Nationale 1, qui nous permettait de nous rendre facilement dans notre région d'origine, le pays de Bray. L'ancien Maire, M. Gigoï, a longtemps été notre voisin.

Pouvez-vous nous retracer votre vie brièvement ?

J'ai eu une vie intéressante et agréable. Je suis issue d'une famille bourgeoise de province et j'ai été élevée dans les traditions de la vieille bourgeoisie. Choyée

mais sans être gâtée à outrance, je suis restée fille unique jusqu'à mes 11 ans, puis j'ai eu une petite sœur. Nous avons vécu une partie de notre vie aux Lilas puis à St-Maur, avant d'arriver à Ézanville.

Côté professionnel, j'ai travaillé au sein de la Compagnie Générale de Télégraphie sans fil (CSF), renommée Thales depuis 2000. J'étais en charge du secrétariat des présidents successifs de la compagnie. Cela m'a donné l'opportunité d'être au contact de personnalités de milieux divers : scientifiques, industriels, artistiques et politiques, ce que j'ai beaucoup apprécié. Je garde d'ailleurs en mémoire l'un de leur dicton que j'ai adapté à ma philosophie de vie : « *Tout faire avec sérieux mais ne jamais se prendre au sérieux* ».

Enfin, durant ma vie, j'ai connu l'avant-guerre, l'exode, les bombardements allemands, et l'occupation de Paris. Et de par les récits de ma famille, j'ai revécu les guerres de 1870 et 1914.

Que pensez-vous des actions de la Ville envers les séniors ? y participez-vous ?

Je sais que la Ville propose plusieurs services aux séniors mais je n'ai pas la nécessité d'y faire appel car j'ai la chance d'avoir des voisins très attentionnés.

C'est agréable de recevoir le coffret de Noël qu'un élu vient m'apporter à mon domicile chaque année. Cela me fait plaisir.

Comment avez-vous fêté vos 100 ans ?

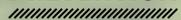
J'ai reçu mon neveu et mes voisins chez moi afin de partager un petit goûter.

Quel conseil donneriez-vous aux Ézanvillois pour avoir la chance de devenir centenaire comme vous ?

Il n'y a pas vraiment de secret. C'est peut-être dans les gènes, mes parents ayant vécu assez longtemps. J'ai également évité les excès. Mais surtout, j'ai la chance d'être bien entourée par ma famille, mes amis et mes voisins avec qui je peux partager des souvenirs et des bons moments.

 *C'est agréable de recevoir le coffret de Noël qu'un élu vient m'apporter à mon domicile chaque année.*

PRÉVENTION



Vélo, skate, trottinette : les bonnes pratiques

Écologique et économique, le vélo a le vent en poupe, de même que les trottinettes, rollers et skateboards prisés par les plus jeunes. Afin que chacun se déplace en sécurité dans la ville, voici un rappel des bonnes pratiques.

1 - À VÉLO

En ville, vous devez vous déplacer sur la chaussée aux côtés des véhicules motorisés. Une exception est faite pour les enfants de moins de huit ans qui sont autorisés à conduire leur cycle sur le trottoir à la condition expresse de conserver l'allure du pas et de ne pas gêner les autres usagers (piétons, personnes à mobilité réduite...). Il est important de disposer d'un vélo en bon état et de vous rendre visible en toutes circonstances afin de réduire les risques d'accident.

2 - EN TROTTINETTE, ROLLER, SKATEBOARD

Les trottinettes, rollers, skateboards, sont considérés comme des piétons. Ils doivent donc circuler sur les trottoirs à la vitesse du pas, emprunter les passages piétons et respecter les feux tricolores.

3 - LES NOUVEAUX ENGINS MOTORISÉS

Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards, tous les nouveaux véhicules électriques (EDPM : Engins de Déplacement Personnels Motorisés) sont soumis à une réglementation en vigueur

depuis le 1er juillet 2020. Ces engins peuvent rouler en ville, sur les voies dont la vitesse maximale est 50 km/h ainsi que sur les pistes cyclables.

Les EDPM doivent être équipés :

- > de feux de position avant et arrière,
- > de dispositifs réfléchissants,
- > d'un système de freinage et d'un avertisseur sonore.

Rappel

- > Il est interdit de circuler sur les trottoirs sauf en tenant l'EDPM à la main,
- > La conduite d'un EDPM est interdite aux personnes de moins de 12 ans,
- > Il est interdit d'être plusieurs sur l'engin,
- > Les engins doivent être bridés à 25 km/h.

Ateliers de sécurité routière au service Jeunesse

Le service Jeunesse et Familles organise deux ateliers de sensibilisation à la sécurité routière à destination des 6-11 ans, en partenariat avec la Police municipale et l'auto-école Lachat.

Le premier atelier théorique se déroulera le mercredi 9 février de 10h30 à 12h dans les locaux du service Jeunesse, Chemin des écoliers.

Le second atelier pratique sera dispensé le mercredi 16 février de 10h30 à 12 heures dans la cour de l'école Paul Fort.

Réservé aux enfants inscrits au service Jeunesse et Familles ces deux mercredis.



RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

- > Ne circulez pas sur les trottoirs. Seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés.
- > Roulez à droite, sans serrer les véhicules stationnés. Dans les ruelles, roulez au milieu de la chaussée.
- > Signalez vos changements de direction en tendant le bras.
- > En zone piétonne, le Code de la route impose l'allure au pas (6 km/h), sauf disposition contraire du maire.
- > En zone de rencontre (ex : place Elluin Devillers) la limite est de 20 km/h et le piéton est prioritaire.
- > Le double sens cyclable : sauf disposition contraire du maire, en zone 30 et zone de rencontre toutes les voies sont en double sens cyclable.
- > Si le port du casque n'est obligatoire que pour les moins de 12 ans, il est recommandé afin de réduire de manière très importante les blessures, notamment à la tête, en cas d'accident.

L'ESSENTIEL

Paniers solidaires : des légumes frais pour tout le monde

Comme les années précédentes, dans le cadre de l'opération nationale « 30 000 paniers solidaires », le CCAS d'Ézanville et l'association ézanvilloise Plaine de Vie, proposent des paniers de légumes à coût réduit pour les familles percevant de faibles ressources.

Au prix de 2,60 € (avec une adhésion annuelle 20 €) au lieu de 9,30 €, ces paniers sont livrés une fois par semaine et proposent des légumes frais, biologiques et de saison, produits localement. Pour connaître les modalités d'adhésion, contacter le CCAS au 0139354497.



Permanences de la Mission locale

Le service Jeunesse et Familles accueille une permanence de la Mission locale destinée à l'accompagnement des 16/25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarches de formation, d'orientation et d'emploi. Cette permanence se déroule désormais tous les jeudis de 9 h à 12 h au service Jeunesse, chemin des écoliers, et est animée par une nouvelle intervenante, Stéphanie Charrier.
Tél. : 0139359582

Centre de dépistage éphémère

Des tests antigéniques vous sont proposés sous un barnum place de la gare du dimanche au vendredi de 8 h à 20 h, sans rendez-vous.



Nouveauté : un barbier en ville !

Le salon de coiffure Jennifer Dey, 18 rue Gallicher, vous propose une nouvelle prestation d'entretien de barbes.

CPAM : nouveau service de prise de rendez-vous en ligne

Dans un objectif de renforcer l'accessibilité des rendez-vous, l'Assurance Maladie du Val-d'Oise propose un nouveau service de prise de rendez-vous en ligne via une nouvelle plateforme : <https://user.clicrdv.com/agence-ameli>



Élections : clôture des inscriptions sur les listes électorales

Pour l'élection présidentielle, les électeurs pourront procéder à leur inscription ou leur réinscription sur les listes électorales jusqu'au **mercredi 2 mars 2022** via la télé-procédure sur service-public.fr et jusqu'au **vendredi 4 mars 2022** en mairie ou par courrier.

LE CHIFFRE DU MOIS

2^e C'est le classement de Coralie Coin, cavalière Ézanvilloise, qui a obtenu la 2^e place dans la discipline Complet d'équitation - Championnat amateur 3 seniors au championnat de France d'équitation. Toutes nos félicitations!

LE CARNET

DECEMBRE 2021

Naissances

Ivann YALAP,
Norah GENS,
Matias RIBEIRO,
Anna KARALYAN,
Leana SOLAZZO,
Chiara CASUBOLO.

JANVIER 2022

Naissances

Imran TAOUAB,
Kawtar AFOUD,
Harry NGO DUBRAY,
Steyfo PALAIS.

Décès

Hmâima ZAÏNOUF,
Raymond DELABEAUX,
Lucien TRUBERT,
Odile TRUBERT.

La messagerie d'Ézanville

Mensuel d'informations municipales

Hôtel de Ville // 0139354480

Directeur de la publication // Éric Battaglia

Rédaction // Ève Pavési

Conception-réalisation // RDVA // 0139901000

Impression // STIP // 0139919173

Dépôt légal // à parution

ISSN : 1292-3729



Tribunes d'expression des groupes politiques

2022 sera-t-elle l'année d'un environnement plus agréable pour les Ézanvillois et les riverains de l'aéroport Roissy? De nouvelles menaces concernant les nuisances sonores se précisent. Nous vivons depuis 2016 pour 5 ans sous le premier plan de prévention du bruit PPBE. Ce plan est un échec. Entre 2013 et 2019 le trafic aérien a connu une forte croissance et la population impactée dans sa santé de jour comme de nuit est toujours plus nombreuse. Le PPBE 2022 ne comporte aucune mesure qui pourrait faire baisser le trafic et le bruit pour nous, riverains. Le 20 janvier sera ouverte la consultation du public sur le nouveau PPBE. Nous appelons à soutenir les revendications portées par notre équipe d'Ézanville Ensemble et l'ADVOCNAR.

- Plafonnement du trafic à Roissy à 500000 mouvements annuels.
- Limitation du trafic nocturne à 30000 mouvements annuels entre 22H et 6H comme à Frankfurt, Heathrow, Madrid.
- Négociations pour aboutir à un couvre-feu complet de 22H à 6H comme à Orly.
- Interdiction d'une nouvelle catégorie d'avion bruyant.

Le 20 janvier, nous avons rejoint les associations sur le parvis de la préfecture du Val d'Oise à Cergy afin de protester contre ce nouveau projet.

Nous sommes encore dans une période de flambée de la pandémie et nous avons observé dans la dernière « Messagerie » d'Ézanville que certaines photos démontrent qu'il reste à faire un effort de pédagogie, pour l'exemple, sur le port du masque.

Les parkings sont un problème récurrent sur toutes les zones de la ville. Cela va s'intensifier sur le quartier de la gare lorsque les travaux d'aménagement vont démarrer, amputant d'environ 180 places de parking. Nous proposons deux axes d'actions : incorporer des solutions de circulation douce provenant du centre-ville et, en parallèle, mener une étude sur la provenance des automobilistes usagers du parking pour anticiper des négociations avec les acteurs du transport urbain et les communes voisines.

Pierre Leduc, Paule Schaaff et Alain Lambret
Ézanville ensemble

ZAC « Castorama-BUT » : les choses avancent et votre avis compte !

Lors du conseil municipal du jeudi 6 janvier dernier, nous adoptions l'engagement d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme dans la perspective de pouvoir engager dans les prochains mois la restructuration de la zone d'activités en entrée de ville. A cette occasion, nous avons rappelé notre attachement à voir éclore ce projet même si nous n'en partageons pas tous les détails. L'essentiel étant de redessiner notre entrée de ville laissée à l'abandon depuis trop longtemps. Les services de l'Agglomération Plaine Vallée, à laquelle le groupe Ézanville c'est vous siège, ont fourni un travail considérable. L'Agglomération est le véritable porteur de ce projet. La ville vient en support.

Lors de ce conseil municipal, nous avons acté le principe de ce projet global. Néanmoins, en termes d'urbanisme, il s'agit d'en valider les modalités. C'est une procédure très encadrée légalement et administrativement et pour laquelle tout le monde peut donner son avis pendant un mois ; du mercredi 26 janvier au lundi 28 février. Aussi, n'hésitez pas à vous rendre sur le site Internet de la commune, à vous rendre en mairie où un cahier de doléances vous attend, ou bien à contribuer par mail à l'adresse suivante : modificationsimplifiee.plu2022.ezanville@orange.fr

D'ici là, continuez de prendre soin de vous.

Ézanville c'est vous!
Sébastien Zriem, Nadia Gosmant, Sylviane Sinay,
Emilie Gimeno

Le 11 janvier dernier, nous avons adressé ce courrier à M. Le Maire concernant la protection des élus face à la contamination Omicron encore galopante. Pourquoi arborer les masques du département pendant la campagne et ne plus protéger ses concitoyens une fois élu ?

Lettre ouverte à Monsieur le Maire

Cher Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet de réaménagement de la ZAC du val d'Ézanville, vous avez obtenu le l'approbation du Conseil Municipal du 06 janvier courant pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il est donc légitime que cette modification fasse l'objet d'une consultation publique, que vous avez programmée au mois de février.

Vous avez annoncé dans « la messagerie d'Ézanville » de ce mois de janvier, la suppression des permanences de Mairie, pour faute de fréquentation.

Cette justification ne nous a pas surpris et nous vous avions déjà alerté sur l'impossibilité pour les Ézanvillois ayant une activité sur Paris et sa banlieue de revenir à temps dans le cadre du petit aménagement d'horaire d'ouverture de la mairie, que vous appelez, sans rire, une nocturne.

Pour reprendre certains de vos propos antérieurs auxquels nous adhérons complètement, « on ne peut pas accueillir le public avec les portes fermées ».

Par conséquent, nous imaginons que vous allez annoncer dans les très prochains jours les lieux et horaires des permanences exceptionnelles, pourquoi pas le samedi matin, qui permettront aux ézanvillois en activité, de pouvoir s'exprimer sur un sujet majeur pour la ville.

S'agissant d'une procédure simplifiée sans enquêteur, nous comptons sur vous pour prévoir sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville, une page publique qui permettra facilement à tout un chacun de consulter les documents concernant cette révision, de s'exprimer librement sur ce projet, voire de poser leurs questions auxquelles vous pourrez répondre.

Dans l'attente de vous relire, veuillez accepter Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Yves Kerscaven et Christine Leroux
Un avenir pour Ézanville

L'AGENDA

11 février

ATELIER SENIORS Bien chez soi

Le CCAS propose des ateliers afin de rendre votre habitat pratique et facile à vivre.

Financés par les Caisses de Retraite CARSTAT, MSA, RSI et organisés par SOLIHA, les Ateliers du Bien Chez Soi abordent différentes thématiques comme les économies d'énergie, les conseils et astuces pour aménager les pièces du logement, les accessoires innovants qui facilitent la vie, les acteurs du secteur qui aident à concevoir et financer les projets d'aménagement...

La réunion de présentation aura lieu le vendredi 11 février de 10 h à 12 h à la salle Anglade, 6 rue Anglade.

Gratuit, sur inscription au CCAS : 0139354497



RETOUR SUR

- 1 12 décembre** : 3^e phase qualificative à la finale du Championnat de France individuel de Scrabble au complexe de la Prairie.
- 2 28 décembre** : séjour au ski organisé par le service Jeunesse et Familles à destination des familles.
- 3 20 janvier** : finalisation des travaux de la Maison relais.
- 4 27 janvier** : 1^{er} café des séniors.



12 février

Concert

Le Théâtre de l'Union Familiale vous propose un concert des Muddy Po'Boys le samedi 12 février à 20h30 au 9 rue des écoles. Réunie autour d'un répertoire funk de la Nouvelle Orléans, la bande de musiciens parisiens rend hommage aux grands noms de cette musique si singulière et métissée.

Tarif: 10 € - 6 € (-18 ans) - gratuit (-12 ans)

Infos : www.theatre-uf-ezanville.com

